

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 21 avril dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

PERSONNES ÂGÉES : 444 498 € DE FINANCEMENTS ATTRIBUÉS

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des personnes âgées face à la perte d'autonomie, le Département apporte un soutien financier aux associations, collectivités et institutions qui développent des actions de prévention. **74 projets de prévention ont reçu un avis favorable pour un total de 444 498 € d'aides attribuées**, dont, à titre d'exemple :

- **30 000 € attribués à l'association Musique et Solidarité** pour la mise en place d'ateliers de musicothérapie dans les Ehpad du département et l'accueil des résidents sur des sites de concerts.
- **20 451 € attribués à l'association Kamineo** pour l'organisation d'ateliers et de séances d'activité physique adaptée dans le canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses.
- **3 210 € attribués à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées** pour l'organisation d'ateliers d'informations dédiés aux aidants.
- **24 630 € attribués au CLIC Pays des Gaves** pour l'organisation d'ateliers informatiques.
- **7 760 € attribués à l'association Wimoov** pour la mise en place d'ateliers de « vélo-école » sur le territoire de Bagnères-de-Bigorre.

LOGEMENT : AIDE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

- **52 127 € d'aides ont été votés pour permettre à des propriétaires aux revenus modestes ou à des bailleurs sociaux** de financer des travaux d'amélioration de leur logement.
- 32 propriétaires ont bénéficié d'une aide du Département lors du dernier examen de dossiers.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2023, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M € au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR). Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

CANTON DE LA VALLÉE DE L'ARROS ET DES BAÏSES

Les communes du canton de la Vallée de l'Arros bénéficient d'une aide du FAR de 1 093 974 € dont, à titre d'exemple :

- **17 631 € attribués à la commune d'Artigüemy** pour la modernisation de la voirie, des travaux sylvicoles et l'aménagement de bâtiments communaux.
- **22 500 € attribués à la commune de Bégole** pour la réfection de la voirie communale et de la place centrale.
- **20 250 € attribués à la commune de Bernadets-Dessus** pour des travaux d'enfouissement des réseaux.
- **22 500 € attribués à la commune d'Ozon** pour des travaux de rénovation d'un bâtiment communal.
- **45 000 € attribués à la commune de Tournay** pour des travaux de réhabilitation de la maison Lacoste.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr